

COMMUNE DE SURBOURG

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12

Séance du 10 avril 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WILHELM Pierre.

Mmes BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie.

Absents excusés :

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme OESTERLE Nadia
Mme MULLER Véronique donne procuration à M. WILHELM Pierre
Mme SCHMITZ Nathalie donne procuration à Mme ROTH Valérie
M. SIRVENT Claude donne procuration à Mme LANG Anaïs
M. WAGNER Bruno donne procuration à M. GROSSHANS Daniel
M. GERBER Rémi

Secrétaire de séance : OESTERLE Nadia

Nombre de voix délibératives : 12 + 6 procurations

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 13/03/2025
3. Affaires financières
 - Budget Principal 2025
 - Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025
 - Tarifs communaux pour l'année 2025
 - Salles communales - mise à jour des tarifs de la vaisselle
4. Création d'un terrain de padel
5. Affaires courantes
6. Divers

1/ 18-2025 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Nadia OESTERLE pour remplir cette fonction.

2/ 19-2025 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.

3/ AFFAIRES FINANCIERES :

- **20-2025 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

La proposition de budget primitif 2025 a été préalablement envoyée avec l'invitation aux conseillers municipaux et commentée par le Maire, Monsieur Olivier ROUX, qui le soumet au vote.

- Section de FONCTIONNEMENT
 - Dépenses : 1 425 160,00 €
 - Recettes : 1 425 160,00 €
- Section d'INVESTISSEMENT
 - Dépenses : 1 793 828,00 €
 - Recettes : 1 793 828,00 €

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal vote les crédits proposés et approuve le budget primitif de l'exercice 2025.

- **21-2025 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

Par délibération n°029/2022 du 14/04/2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à 24,77 % pour la TFPB et 44,14 % pour la TFPNB.

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus soit 20,61 %.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Maire propose de maintenir les trois taux d'imposition (TFPB, TFPNB et TH) pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025.

- **22-2025 : TARIFS COMMUNAUX - 2025**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les tarifs communaux pour l'année 2025 et après en avoir délibéré à 17 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide d'appliquer les tarifs communaux qui se présentent comme suit :

TARIFS COMMUNAUX 2025

à compter du 11/04/2025

DROIT DE PLACE FORFAITAIRE (Messti/Foire)

Auto-scooter et équivalent	200 €
Manège	100 €
Stand (tir, confiserie)	50 €
Autre stand	30 €
Déballage occasionnel	Gratuit

PHOTOCOPIES

Format A4 (la photocopie)	0,30 €
Format A3 (la photocopie)	0,50 €

CONCESSIONS AU CIMETIERE

(pour une durée de 30 ans)

Tombe enfant	24 €
Tombe de 2m ²	51 €
Tombe de 4m ²	102 €
Caveau de 2m ²	75 €
Caveau de 4m ²	150 €
Concession case au colombarium (existant) (installé avant le 01/01/2025)	400 €
Concession case au colombarium (maison) (installé après le 01/01/2025)	800 €

DIVERS LOYERS

Location droit de pêche	20 €
-------------------------	------

TARIFS MEDIATHEQUE

Cotisation annuelle pour les résidents	Gratuit
Cotisation pour non-résidents	20 €

SALLE DES FETES

	Places assises	NON RESIDENTS	RESIDENTS	ASSOCIATIONS DU VILLAGE ⁽¹⁾	ARRHES ⁽²⁾	NON RESIDENTS	RESIDENTS	ASSOCIATIONS DU VILLAGE
BAR / TERRASSE	50	250 €	170 €	100 €	BAR / TERRASSE	150 €	115 €	100 €
BAR / TERRASSE + PETITE SALLE	150	400 €	235 €	140 €	BAR / TERRASSE + PETITE SALLE	300 €	150 €	140 €
BAR / TERRASSE + GRANDE SALLE	250	600 €	295 €	160 €	BAR / TERRASSE + GRANDE SALLE	400 €	190 €	160 €
BAR / TERRASSE + SALLE COMPLETE	400	800 €	440 €	200 €	BAR / TERRASSE + SALLE COMPLETE	600 €	300 €	200 €
Journée complémentaire (limité à 1 seule)		200 €	200 €	200 €	SALLE COMPLETE - REUNIONS DE TRAVAIL	200 €	100 €	
SALLE COMPLETE - REUNIONS DE TRAVAIL	400	300 €	200 €	200 €	CUISINE	120 €	80 €	180 €
CUISINE		250 €	180 €	180 €				
COUVERT Simple Dressage ⁽¹⁾⁽²⁾		0,40 €	0,40 €					
COUVERT Double Dressage ⁽¹⁾⁽²⁾		0,80 €	0,80 €					
COUVERTS + de 250 PERSONNES (tarif unique)		100 €	100 €					
SCENE (en option)		Réservé aux associations		75 €				
STRUCTURE DE SCENE COUJSSES / RIDEAU		Réservé aux associations		150 €				

⁽¹⁾⁽⁴⁾ 1 assiette plate/ 1 assiette à soupe/ 1 assiette à dessert/ 1 cuillère à soupe/ 1 fourchette/ 1 couteau/ 1 cuillère à dessert / 1 tasse + sous tasse / 1 bol / 1 verre à eau / 1 à 2 verres à vin

⁽¹⁾⁽²⁾ idem à (1a) mais avec qté doublée

⁽²⁾ Arrhes non remboursables. A verser à la réservation.

⁽³⁾ Gratuité de la location. Seuls les frais de nettoyage sont facturés.

⁽⁴⁾ Charges recalculées en fonction du tarif en vigueur à la date de location

CHARGES ⁽⁴⁾ :

<u>Gaz :</u>	<u>Em :</u>
1,00 € / m ³	5,00 € / m ³

Electricité : Tarif appliqué selon la période de location :

- Eté du 01/04 au 31/10 : basé sur la dernière facture de la saison précédente
- Hiver du 01/11 au 31/03 : basé sur la dernière facture de la saison précédente

SALLE DE LA MAIRIE (100 places assises) OU SALLE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL (60 places assises)

Charges incluses	NON RESIDENTS	RESIDENTS	ASSOCIATIONS	ARRHES ⁽²⁾
MANIFESTATIONS DIVERSES	230 €	200 €	180 €	100 €
REUNIONS DE FAMILLE (Obsèques)	125 €	100 €		50 €
REUNIONS DE TRAVAIL (1/2 journée)	125 €	100 €		50 €

• 23-2025 : SALLES DES FETES : TARIFICATION EN CAS DE PERTE OU DE CASSE DE LA VAISSELLE

Suite au renouvellement d'une partie de la vaisselle de la salle des fêtes, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une modification des tarifs, dont les documents sont annexés à la présente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de modifier les tarifs de la vaisselle, tels qu'indiqués dans les annexes jointes à la présente :

- Annexe 1 : Salle des Fêtes Stade
- Annexe 2 : Salle des Fêtes Mairie
- Annexe 3 : Centre Socio-Culturel

**ANNEXE 1 (délib. 10/04/2025) - SALLE DES FETES RUE DU STADE :
INVENTAIRE DE LA VAISSELLE ET TARIF EN CAS DE CASSE OU DE PERTE**

DESIGNATION	Quantité disponible	Quantité sortie	Casse / Manque	P.U. unit	TOTAL
BAR					
VERRE PORTO 20 CL	24			1,50 €	
VERRE A RICARD 22 CL	20			1,50 €	
FLUTE 17 CL	60			3,00 €	
VERRE A VIN BLANC 19 CL	44			2,50 €	
VERRE A EAU 35 CL	30			2,50 €	
VERRE A BIERE 32 CL	84			3,50 €	
BROCC PICHET 1.3 L	24			24,00 €	
PLATEAU BEIGE 32X26	20			6,00 €	
PLATEAU LIMONADIER NOIR	10			12,00 €	

VAISSELLE (Quantité par armoire : Armoires n°1, 2, 3, 4, 5, 6)

ASSIETTE PLATE 27 CM	75			5,00 €	
ASSIETTE CREUSE 22 CM	75			4,00 €	
ASSIETTE A DESSERT 21 CM	75			4,00 €	
TASSE A THE 15 CL	75			2,50 €	
SOUS TASSE	75			2,50 €	
CUILLERE 205 MM	75			2,50 €	
FOURCHETTE 205 MM	75			2,50 €	
CUILLERE A CAFE 140 MM	75			1,50 €	
COUPEAU 205 MM	75			3,00 €	
COUPELLE 39 CL	75			3,50 €	
CORBEILLE A PAIN	9			3,00 €	

VERRES

VERRE A VIN BLANC 19 CL	268			2,50 €	
VERRE A VIN ROUGE 24,5 CL	432			2,50 €	
VERRE A EAU 35 CL	300			2,50 €	

USTENSILES

TIRE-BOUCHONS	6			8,00 €	
DECAPSULEUR	5			1,50 €	
PINCE SPAGHETTIS 200 CM	6			3,00 €	
PINCE 280 MM	6			3,00 €	
PINCE 300 MM	2			4,50 €	
CUILLERE AJOURÉE 34 CM	4			9,50 €	
SPATULE AJOURÉE 34 CM	3			9,50 €	
FOURCHETTE BAYONNETTE	2			18,00 €	
PIBLE A TARTE	10			4,50 €	
CUILLERE PLEINE 34 CM	10			9,00 €	
COUPEAU OFFICE 9 CM	10			1,50 €	
COUPEAU 15 CM	2			9,00 €	
COUPEAU 26 CM	2			16,00 €	
COUPEAU DE CURSINE 310 MM	2			23,00 €	
COUPEAU A PAIN 20 CM	3			8,00 €	
RASOIR A LEGUMES	2			3,00 €	
PELLE SOUPLE	2			7,00 €	
PELLE A FRITES BEIGE	3			11,00 €	
ECUMOIRE 12 CM	1			7,00 €	
ECUMOIRE 14 CM	1			9,00 €	
ECUMOIRE A FRITURE 18 CM	1			17,00 €	
LOUCHE 12 CM	1			9,00 €	

DESIGNATION	Quantité disponible	Quantité sortie	Casse / Manque	P.U. unit	TOTAL
AUTRE VAISSELLE					
BROCC PICHET 1.3 L	36			24,00 €	
SALADIER 30 CM	54			9,50 €	
COUVERTS SALADE TRANSPARENT	50			5,00 €	
CUILLERE DE SERVICE	35			2,50 €	
FOURCHETTE DE SERVICE	35			2,50 €	
LEGUMIER 150 CL	35			11,00 €	
PLAT OVALE 46X285	35			8,00 €	
LOUCHE DE SERVICE	50			9,50 €	
SOUPIERE 4 L	50			11,50 €	
SAUCIERE 25 CL	30			10,00 €	
PERCOLATEUR 15 L	3			265,00 €	
PICHET ISOTHERME 2 L	20			22,00 €	
PLANCHE BLEU POISSON	1			30,50 €	
PLANCHE BRUN LEGUMES	1			30,50 €	
PLANCHE ROUGE VIANDE	2			30,50 €	
PLANCHE BLANCHE FROMAGE	2			20,00 €	

BATTERIES

WARMITE 25 L	1			77,50 €	
COUVERCLE	1			19,00 €	
WARMITE 38 L	1			100,00 €	
COUVERCLE	1			21,00 €	
WARMITE 17 L	1			69,50 €	
COUVERCLE	1			19,00 €	
CASSEROLE 1&L	1			25,00 €	
CASSEROLE 2,2 L	1			26,00 €	
CASSEROLE 8&L	1			37,00 €	
POELE 2&L	1			18,00 €	
POELE 3&L	1			22,00 €	
POELE 4&L	1			29,50 €	
BAC GASTRO 4 L	2			11,00 €	
COUVERCLE GASTRO	2			9,00 €	
BAC GASTRO 9 L	2			17,00 €	
COUVERCLE GASTRO	2			12,00 €	

DIVERS

PLATEAU BEIGE 32X33	20			7,00 €	
GRILLES 65X53	10			11,00 €	
PANIER A VIN BLANC X36 VERRES	7			23,00 €	
PANIER A EAU X36 VERRES	12			23,00 €	
PANIER A VIN ROUGE X25 VERRES	13			22,00 €	

Le Responsable de la salle

Le Locataire

**ANNEXE 2 (délib. 10/04/2025) - SALLE DE LA MAIRIE:
INVENTAIRE DE LA VAISSELLE ET TARIF EN CAS DE CASSE OU DE PERTE**

DESIGNATION	Quantité disponible	Quantité sortie	Casse / Manque	P.U. net	TOTAL
VERRES					
FLUTE	60			3,00 €	
VERRE A BIERE	90			3,50 €	
VERRE A VIN ROUGE	200			2,50 €	
VERRE A EAU	100			2,50 €	

DESIGNATION	Quantité disponible	Quantité sortie	Casse / Manque	P.U. net	TOTAL
VAISSELLE					
ASSIETTE PLATE	100			5,00 €	
ASSIETTE CREUSE	100			4,00 €	
ASSIETTE A DESSERT	188			4,00 €	
TASSE A CAFE	100			2,50 €	
SOUS TASSE	100			2,50 €	
TASSE A THE	30			2,50 €	
SOUS TASSE	30			2,50 €	
CUILLERE	110			2,50 €	
FOURCHETTE	110			2,50 €	
CUILLERE A CAFE	110			1,50 €	
COUTEAU	110			3,00 €	
CORBILLE A PAIN	8			3,00 €	

DESIGNATION	Quantité disponible	Quantité sortie	Casse / Manque	P.U. net	TOTAL
USTENSILES					
TIRE-BOUCHONS	2			10,00 €	
DECAPSULEUR	10			5,00 €	
PELLE A TARTE	5			4,50 €	
COUTEAU DE CUISINE	2			20,00 €	
COUTEAU A PAIN	2			10,00 €	

DESIGNATION	Quantité disponible	Quantité sortie	Casse / Manque	P.U. net	TOTAL
AUTRE VAISSELLE ET DIVERS					
PLAT EN VERRE ROND	8			9,00 €	
PLAT INOX	1			20,00 €	
CASSEROLES	3			20,00 €	
CARAFE A EAU	25			12,00 €	
PERCOLATEUR	1			265,00 €	
PICHET ISOTHERME	10			22,00 €	
BOULLOIRE JAUNE	1			25,00 €	
PLATEAU RECT. A BORD PLAT	5			15,00 €	
PLATEAU RECT. A BORD HAUT	3			15,00 €	
CENDRIER	3			3,00 €	
PORTE-MENU	8			3,00 €	

**ANNEXE 3 (délib. 10/04/2025) - CENTRE SOCIO CULTUREL
INVENTAIRE DE LA VAISSELLE ET TARIF EN CAS DE CASSE OU DE PERTE**

DESIGNATION	Quantité disponible	Quantité sortie	Casse / Manque	P.U. net	TOTAL
VERRES					
FLUTE	36			3,00 €	
VERRE A BIERE AVEC PIED	46			3,50 €	
VERRE A BIERE SANS PIED	14			3,50 €	
VERRE A VIN ROUGE	110			2,50 €	
VERRE A EAU	60			2,50 €	

DESIGNATION	Quantité disponible	Quantité sortie	Casse / Manque	P.U. net	TOTAL
VAISSELLE					
ASSIETTE PLATE	60			5,00 €	
ASSIETTE CREUSE	60			4,00 €	
ASSIETTE A DESSERT	120			4,00 €	
TASSE A CAFE	60			2,50 €	
SOUS TASSE	60			2,50 €	
CUILLERE	70			2,50 €	
FOURCHETTE	70			2,50 €	
CUILLERE A CAFE	70			1,50 €	
COUTEAU	70			3,00 €	
CORBILLE A PAIN	5			3,00 €	

DESIGNATION	Quantité disponible	Quantité sortie	Casse / Manque	P.U. net	TOTAL
USTENSILES					
TIRE-BOUCHONS	2			10,00 €	
DECAPSULEUR	2			5,00 €	
PELLE A TARTE	3			4,50 €	
COUTEAU DE CUISINE	2			20,00 €	
COUTEAU A PAIN	2			10,00 €	

DESIGNATION	Quantité disponible	Quantité sortie	Casse / Manque	P.U. net	TOTAL
AUTRE VAISSELLE ET DIVERS					
PLAT ROND BLANC	1			5,00 €	
PLAT ROND EN INOX	1			5,00 €	
PLAT EN VERRE ROND	4			9,00 €	
CARAFE A EAU	15			12,00 €	
PERCOLATEUR	1			265,00 €	
PICHET ISOTHERME "POUSSOIR"	2			45,00 €	
PLANCHE BOIS	1			20,00 €	
PLATEAU ROND A BORD HAUT	4			5,00 €	
PLATEAU RECT. DECOR ALSACIEN	5			3,00 €	
PLATEAU RECT. DECOR TASSES	1			5,00 €	

4/ CREATION D'UN TERRAIN DE PADEL

Explication du Maire :

A plusieurs reprises les responsables du tennis club de Surbourg ont exprimé leurs préoccupations concernant la diminution du nombre de licenciés. La baisse d'attractivité du tennis dans les clubs ruraux est attribuée à plusieurs facteurs, notamment l'absence de stars du tennis français. La discipline n'attire plus les jeunes.

Pour enrayer cette tendance, les dirigeants proposent de diversifier l'offre du club en proposant un terrain de Padel, une activité en forte croissance dans les villes.

L'objectif est d'inscrire cette dépense au budget afin de permettre au conseil municipal de délibérer sur le sujet. Cette délibération est nécessaire afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès de la région qui pourrait soutenir financièrement le projet.

Avant de lancer le projet, le conseil municipal attendra la décision de la région concernant la subvention et remettra le projet à l'ordre du jour lorsque cette décision sera connue.

Ce projet pourrait faire de Surbourg le premier club rural d'Alsace du Nord à proposer une telle infrastructure, ce qui renforcerait l'attractivité de la commune.

Délibération n°24-2025 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de création d'un terrain de padel dans l'enceinte du tennis en remplacement du petit court extérieur devenu vétuste.

Le projet consiste à transformer la surface actuelle en terrain de padel, sport de raquette qui se joue sur un court encadré de vitres et grillages et divisé par un filet.

Ce projet est estimé à 52 083,00 € HT (62 500,00 € TTC).

Vu le coût important de ces travaux, Monsieur le Maire informe que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions.

Le conseil municipal,

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu la présentation du projet et de son financement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** de créer un terrain de padel en remplacement de l'ancien petit court de tennis extérieur,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget,
- **DECIDE** de solliciter auprès des différentes structures les subventions dont pourraient bénéficier les travaux,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RESSOURCES	
	HT		HT
Coût des travaux	52 083,00 €	Subvention région Grand Est	20 000,00 €
		TOTAL DES SUBVENTIONS	20 000,00 €
		Autofinancement	32 083,00 €
TOTAL DEPENSES	52 083,00 €	TOTAL RESSOURCES	52 083,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5/ AFFAIRES COURANTES

- Extension MSP :

Résultat marché de travaux :

Le Maire informe que la date de clôture de l'appel d'offre était le 21 mars à 12h.

La première analyse confirme que les prix sont légèrement inférieurs aux estimations.

Le résultat définitif avec les détails des entreprises retenues ainsi que les montants associés seront présentés lors de la prochaine réunion.

Permis de construire :

Un accord verbal a été trouvé avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF). Les prescriptions auront un surcoût estimé à 16 000 €.

Le dossier de permis de construire a été déposé le 7 avril 2025.

- Indemnités 2024 perçus par les élus :

Conformément aux articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçus par les élus locaux :

	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	Indemnités de fonction perçues (brut fiscal)	Remb. de frais (kms, repas, séjour, ...)	Avantages en nature
Le Maire et Vice-Présidence CCOF	25 452,36 € 10 176,00 €	0	0
Les Adjointes	9 766,56 €/adjoint	0	0

- Jury d'assises 2025 :

Conformément à l'article 261 du code de la procédure pénale, trois personnes ont été tirées au sort sur la liste électorale :

1. M. BALANCA Sébastien
2. Mme NEY Jocelyne
3. M. JOST Philippe

- Recrutement :

Le Maire informe que pour le poste d'agent d'entretien il a retenu M. Luc BORIES un habitant de Surbourg qui prendra ses fonctions début Juin. Il est diplômé en espaces verts et horticulture.

6/ DIVERS

Le Maire informe le Conseil Municipal des différents points ci-dessous :

- **Pot de départ de Paul Kowalewski :** le pot est prévu le 6 mai à 19h00 au centre socio-culturel.

Une invitation sera envoyée par mail.

- **Smictom :** un deuxième bac pour les biodéchets sera installé au cimetière en semaine 19.

- **Bégaar :** la prochaine réunion de la commission aura lieu début mai

- **Marche du Sel** : cette marche organisée le 1^{er} mai 2025 par l'association sang pour 100 passera par Surbourg, principalement durant la matinée.

- **Urbanisme** : Le Maire rappelle à titre d'information la situation d'avancement de quelques dossiers d'urbanisme.

- Concernant la procédure en cours à l'encontre d'administrés ayant démoli une grande dépendance dans la rue de Maréchal Leclerc sans avoir obtenu d'autorisation d'urbanisme : Le Maire confirme que des pénalités pourront et seront mis en place si les propriétaires n'ont pas obtenu d'autorisation d'urbanisme permettant de régulariser la situation d'ici le mois de juin (délai légal).
- Le deuxième dossier concerne l'installation d'une clôture rigide sans autorisation, également rue du Maréchal Leclerc : Le Maire indique qu'il doit encore discuter avec le propriétaire afin de trouver une solution acceptable pour les deux parties.
- Le troisième dossier concerne la propriété rue des peupliers pour laquelle une procédure d'expropriation est engagée pour abandon manifeste : Le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait appel à l'EPF (Établissement Public Foncier d'Alsace) afin d'assister la commune pour la fin de la procédure (très complexe) ainsi que pour l'acquisition du bien.
Lors d'une prochaine séance, le conseil municipal devra délibérer afin de donner un mandat officiel à l'EPF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h41.

Feuillet de clôture

Séance du 10 avril 2025

Étaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WILHELM Pierre.
Mmes BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie.

Absents excusés :

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme OESTERLE Nadia
Mme MULLER Véronique donne procuration à M. WILHELM Pierre
Mme SCHMITZ Nathalie donne procuration à Mme ROTH Valérie
M. SIRVENT Claude donne procuration à Mme LANG Anaïs
M. WAGNER Bruno donne procuration à M. GROSSHANS Daniel
M. GERBER Rémi

Secrétaire de séance : OESTERLE Nadia

Nombre de voix délibératives : 12 + 6 procurations

Numéro	Objet	Décision
18-2025	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
19-2025	Approbation du compte-rendu de la séance du 13/03/2025	Approuvée
20-2025	Approbation du budget primitif 2025	Approuvée
21-2025	Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025	Approuvée
22-2025	Tarifs communaux pour l'année 2025	Approuvée
23-2025	Salles communales - mise à jour des tarifs de la vaisselle	Approuvée
24-2025	Création d'un terrain de padel	Approuvée

La séance est close à 21h41.

Le Maire,
Olivier ROUX



La Secrétaire,
Nadia OESTERLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "N. Oesterle", is written over the printed name of the secretary.